

Prévention des risques

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale de la prévention des risques*

**Arrêté du 23 janvier 2012 portant nomination à la Commission nationale d'évaluation  
de la sécurité des ouvrages routiers**

NOR : DEVP1200162A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,  
Vu le code de la voirie routière, notamment son article R. 118-2-2 ;  
Vu l'arrêté du 24 février 2011 portant nomination à la Commission nationale d'évaluation de la  
sécurité des ouvrages routiers,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés représentants de la ministre chargée de la prévention des risques à la Commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers :

M. Laurent LEVENT, chef du bureau des risques technologiques des industries chimiques et pétrolières, en tant que membre titulaire.

M. Pierre BOURDETTE, chargé de mission au bureau des risques technologiques des industries chimiques et pétrolières, en tant que membre suppléant de M. Laurent LEVENT.

Article 2

L'arrêté du 24 février 2011 susvisé est abrogé.

Article 3

Le directeur général de la prévention des risques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 23 janvier 2012.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la prévention des risques,*  
L. MICHEL